

L'an deux mil quinze et le lundi deux mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 24 février 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMEGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusées représentées : Mme MAURIE (représentée par M. CHAMAYOU), M. AUGÉ (représentée par M. COMBES).

Absents : Mme SALVAYRE, M. REGY

Assistait en outre à la séance : Monsieur Jacques BOURGES, Conseiller général du Canton de Montredon-Labessonnié.

Monsieur Christian BAÏSSE été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015, joint à la convocation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Intervention de M. Jacques BOURGES, Conseiller général ;*
- 2 – Convention Ecole et Cinéma ;*
- 3 – Caution pour le prêt de matériels aux associations ;*
- 4 – Achat immeuble « 1, avenue des Pyrénées » ;*
- 5 – Vente de l'immeuble « 43, rue du Globe » (ancienne trésorerie) ;*
- 6 – Questions diverses.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Jacques BOURGES, Conseiller général, préfère intervenir en fin de séance pour terminer son allocution par le pot de l'amitié. L'ordre du jour s'en trouve donc modifié et Monsieur le Maire aborde directement le point 2.

2 – Convention École et Cinéma

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, informe l'Assemblée que l'action éducative « École et Cinéma » initiée par le Ministère de l'Education Nationale et le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée sera reconduite pour la 20^{ème} année le département du Tarn.

La Direction Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN) et le Conseil général proposent aux enseignants volontaires du 1^{er} degré cette expérience pédagogique qui permet une ouverture des élèves au 7^{ème} Art et aux langages audiovisuels largement dominant dans l'environnement quotidien de l'enfant. Les enseignants assistent avec les élèves obligatoirement à trois projections, réparties trimestriellement aux cours de l'année scolaire.

Afin de développer l'activité cinéma à Montredon-Labessonnié et de favoriser la diffusion de la culture en milieu scolaire, Monsieur Christian BAÏSSE, propose de reconduire, pour l'année scolaire 2014-2015, l'opération École et Cinéma pour l'École Privée, les écoles publiques Les Fournials et la Sigourre bénéficiant de cette opération par le biais du Réseau d'Écoles Rurales du Pays du Dadou.

Une contrepartie financière de 1.00 € par élève sera prise en charge par la Collectivité, *le financement étant ainsi réparti :*

Prix d'entrée au cinéma : 2,50 € - (1,50 € dû par l'élève – 1 € à la charge de la Mairie).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à venir entre l'École Privée et la Commune.

3 – Montant des cautions pour le prêt de matériels aux associations

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller municipal rapporteur, rappelle à l'Assemblée l'acquisition faite par la Commune d'un vidéo-projecteur et d'un écran mobile, *grâce à l'Association Génération Mouvement*. Il informe aussi l'Assemblée que l'Office de Tourisme Centre Tarn a fait don à la Commune du percolateur et de la sono lui appartenant mais stockés dans les locaux municipaux.

Afin de pouvoir mettre ces matériels à disposition des associations montredonnaises, à titre gracieux, il convient de fixer une caution et Monsieur Christian BAÏSSE propose un montant de 600 € pour le vidéo projecteur et l'écran mobile, neufs et à manipuler avec précaution, et 200 € pour le matériel de sonorisation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : votants : 17 – pour : 15 – contre : 2 – abstention : 0 :

- adopte le principe de gratuité pour les associations montredonnaises pour le prêt du vidéo projecteur et son écran mobile et le matériel de sonorisation ;
- adopte le montant de 600 € pour la caution du vidéo projecteur et son écran mobile ;
- adopte le montant de 200 € pour la caution du matériel de sonorisation.

4 – Achat de l'immeuble « 1, avenue des Pyrénées »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les locaux de l'ancienne épicerie sont libres depuis plus d'un an. Ils sont en vente ainsi que la maison d'habitation attenante dont certaines pièces sont situées au-dessus des locaux de l'ancienne épicerie. Constitués des parcelles cadastrées DM 335 – 348 et 349, ces biens appartiennent à plusieurs propriétaires. Après négociation, les locaux commerciaux sont en vente au prix de 35.000 € et la maison d'habitation au prix de 128.000 €.

La Commune pourrait être intéressée par l'acquisition de ces biens mais avant de prendre toute décision, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de se rendre sur place pour se rendre compte de la conformation des lieux et leur contenu. La décision prise alors en toute connaissance de cause pourrait être validé lors de la séance de vote du budget.

A cette occasion, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contacté par Monsieur SABARTHEZ, propriétaire de l'immeuble attenant à la Mairie. Jusqu'ici réfractaire à l'idée de céder un morceau de terrain à la Commune pour aménager un accès handicapé à l'arrière de la Mairie, Monsieur SABARTHEZ semble revenir sur sa décision et pourrait avoir une proposition à soumettre à Monsieur le Maire. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ précise qu'avec cette solution, la mise aux normes du bâtiment de la Mairie à l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite pourrait s'effectuer à moindre coût par rapport à un aménagement côté Grand'Rue.

4 – Vente de l'immeuble « 43, rue du Globe » (ancienne Trésorerie)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les locaux abritant l'ancienne Trésorerie et le logement de fonction, sis 43, rue du Globe, sont vacants depuis près de neuf mois. Il informe le Conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat pour un projet commercial.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de mettre en vente les locaux aux conditions suivantes :

- prix minimum : 180.000 € (l'estimation des Domaines est de 200.000 € + ou – 6 %) ;
- local à but commercial – l'acquéreur doit avoir un projet économique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe de mise en vente des locaux de l'ancienne Trésorerie et du logement de fonction sis « 43, rue du Globe » ;
- fixe le prix minimum de vente à 180.000,00 € (cent quatre-vingt mille euros) ;
- précise que le local doit conserver sa vocation commerciale et que l'acquéreur devra présenter un projet économique ;
- décide que les offres doivent parvenir en Mairie, sous pli cacheté, avant le 30 avril 2015 17 h 00 ;
- décide que la vente sera consentie au plus offrant sous réserve d'un projet économique intéressant ;
- précise que mention de cette vente sera faite dans deux journaux locaux, sur les panneaux d'affichage de la Mairie et des hameaux, et sur le site internet de la Commune.

5 – Questions diverses

a – Demande de subvention auprès du Conseil général au titre des amendes de police : aménagement du parking René Camp

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 3 octobre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de l'achat des parcelles cadastrées DK 112 – 113 – 114 et 115, situées avenue des Docteurs Lavergne, afin d'y aménager un parking. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention du Conseil général du Tarn au titre des amendes de police pour aider aux financement des travaux d'aménagement, d'un montant .T.T.C. de 10.000 €, soit 8.333,00 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention Conseil général (30 %)	2.500,00 €
Autofinancement	<u>5.833,00 €</u>
TOTAL H.T.	8.333,00 €

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :
- approuve le plan de financement des travaux d'aménagement en parking des parcelles sus visées,
 - sollicite une subvention du Conseil général de 30 % du montant hors taxes des travaux, soit une subvention attendue de 2.500,00 €, au titre des amendes de police.

b – Demande d'achat d'une partie de chemin communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'achat d'une partie de chemin communal à Mènebarbe. En effet, le demandeur souhaite construire une terrasse qui viendrait empiéter sur le chemin communal, inutilisé et dont le tracé n'est quasiment plus visible. Ce chemin contourne les parcelles AN 33 et 27 et longe la parcelle AN 26 appartenant toutes au demandeur, et n'a plus son utilité. D'autre part la continuité vers les parcelles AN 28, 29 et 30 n'est pas remise en question.

Comme pour toutes les affaires de déplacement ou de cession de chemins communaux, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se déplacer sur site pour se rendre compte et pouvoir délibérer valablement lors de la prochaine séance. Il précise que quelque soit la décision du Conseil municipal, cette cession sera soumise à l'enquête publique.

c – Gratification au personnel : attribution d'une médaille d'honneur du travail

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un employé municipal peut bénéficier de la médaille d'honneur du travail du fait de l'ancienneté de vingt ans acquise dans l'exercice de ses fonctions, et de la prime y afférant, soit 152,45 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'employé communal concerné la médaille d'honneur pour vingt ans de service et la prime correspondante, soit cent-cinquante-deux euros et quarante-cinq centimes.

d – Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Madame Claude HUET, Conseillère municipale déléguée au Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, informe l'Assemblée que le Parc doit choisir un prestataire pour l'établissement de la charte architecturale et paysagère. Pour ce faire un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place. Madame Claude HUET précise qu'elle fait partie du comité de pilotage et qu'un conseiller municipal doit faire partie du comité technique. Madame Marie-Claude ROBERT, également déléguée au P.N.R.H.L. se propose pour faire partie du comité technique. La prochaine réunion doit avoir lieu le 17 avril prochain.

D'autre part, Madame Claude HUET demande que soit étudiée la possibilité d'ouvrir sur le site internet de la commune une page dédiée aux informations sur la biodiversité et le développement durable, qu'elles émanent du P.N.R.H.L. ou de la C.C. Centre Tarn. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ répond que le P.N.R.H.L. bénéficie déjà d'un lien direct sur le site et doute de la nécessité de créer une page exprès. Quoiqu'il en soit, la commission de rédaction du site y réfléchira.

e – Parcelle « écuries Cavaillès – ateliers/dépôt municipal »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'achat, par le couple ayant acheté la maison voisine, d'une partie de la parcelle où sont situés les anciennes écuries dite « Cavaillès » et l'atelier municipal qui sert aujourd'hui de dépôt de matériels divers.

La partie où sont construits les bâtiments et une bande de terrain le long de la route, dans l'éventualité d'un élargissement futur, resteraient propriétés de la Commune. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de surseoir à la décision, le temps pour les conseillers municipaux de se rendre sur place pour étudier les lieux et pouvoir délibérer prochainement en toute connaissance de cause.

f – Enfance-jeunesse

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du dossier enfance – jeunesse, rappelle à l'Assemblée qu'elle participe, avec Monsieur Samuel GAUTRAND, employé municipal, au groupe enfance – jeunesse de la Communauté de Communes Centre Tarn. Le transfert de la compétence enfance – jeunesse à la C.C. Centre Tarn est en pourparler et elle fait appel à la participation d'autres conseillers municipaux pour ce dossier important. Madame Bénédicte se propose. Madame Virginie BERNOU précise que ce transfert permettrait de mutualiser les moyens et de mettre de nouveaux services à disposition de communes qui n'ont pas les moyens de les financer et de les gérer.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25 pour laisser la parole à Monsieur Jacques BOURGES, venu faire le point sur son dernier mandat de conseiller général du Canton de Montredon-Labessonnié, avant les élections départementales des 22 et 29 mars prochains selon le nouveau découpage des cantons.